



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Recuperation

Question orale n° 32

Texte de la question

M. Jean Bégault appelle l'attention de M. le ministre du budget sur le problème crucial que pose aux horticulteurs et pépiniéristes la régularisation annuelle de TVA qu'ils devront opérer le 5 mai prochain, à la suite de la décision de juillet 1992, prise par M. Charasse, de faire passer le taux de 5,5 p. 100 à 18,6 p. 100, sans concertation ni préavis. En raison de la récession sans précédent qui a frappé en 1992 leur secteur et de la brutale dégradation économique de leurs entreprises, nombre d'exploitants horticoles ont en effet été contraints d'utiliser en trésorerie les avances de TVA encaissées et sont aujourd'hui dans l'impossibilité de verser le solde de TVA due au titre de 1992 et le premier acompte du au titre de 1993. Dans un tel contexte, et compte tenu des autres échéances auxquelles les exploitants horticoles devront prochainement faire face (exigibilité au plus tard le 15 mai du deuxième acompte de l'impôt sur le revenu, le 31 mai 1993 d'une fraction des cotisations sociales exploitants, en juin de la redevance phytosanitaire et d'un acompte de la contribution à la HSA Eco-Emballages pour l'élimination des déchets ménagers des juillet et, pour les employeurs de moins de dix salariés, d'une part des cotisations patronales), il lui demande de bien vouloir préciser les dispositions qu'il envisage de prendre afin que la pérennité de ces entreprises et des emplois qu'elles assurent ne soit pas irréremédiablement compromise. Il lui rappelle en outre l'urgence d'un alignement du taux de TVA applicable en France au produits de l'horticulture ornementale sur ceux pratiqués par les principaux concurrents européens que sont les Pays-Bas et l'Allemagne.

Données clés

Auteur : [M. Bégault Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 32

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 1993, page 174

Réponse publiée le : 30 avril 1993, page 268

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 avril 1993